



AVIS DE RALLYE

Le RALLYE de Cornouailles se déroulera dans la Zone des îles Scilly à Plymouth. Il est organisé par le Yacht Club Classique.

Il vous est rappelé dans cet Avis ce beau programme auquel vous allez participer du 7 au 12 juillet 2018.

1 LE PARCOURS

Le parcours du Rallye

- Samedi 7 juillet après midi : Arrivée des bateaux dans la baie de St Agnès. Mouillage sur ancre, visite libre de l'île, dîner au Turk's Head

-Dimanche 8 juillet : Le matin départ en direction de Tresco (New Grimsby), mouillage sur ancre, visite libre de Tresco et de son jardin tropical. L'après midi départ pour St Mary, amarrage sur coffre, visite libre St Mary suivie d'une soirée/dîner.

-Lundi 9 juillet : Départ pour Newlyn (32 milles), amarrage dans le port de Newlyn. Soirée/Dîner au Penzance Sailing Club (2 à 3km à pied).

-Mardi 10 juillet : Départ pour Helford River (30 milles). Le matin, arrêt et mouillage à St Michael Mount si le temps le permet, visite. Amarrage à Helford, soirée et dîner au Helford Sailing Club.

-Mercredi 11 juillet : Départ pour Fowey (20 miles). Amarrage ponton, soirée/dîner au Royal Fowey Yacht Club.

-Jeudi 12 juillet : Départ pour Plymouth (21 miles)

2 REGLES

Le Yacht Club Classique est tenu à une obligation générale de sécurité à l'égard des personnes qui participent à l'évènement et d'informer les équipages sur les règles de sécurité mises en place.

Etant toutefois précisé ici que le Rallye des Cornouailles est un parcours côtier qui se déroulera à l'intérieur des 60 milles à environ 6 milles des côtes et que les équipements de sécurité devront correspondre à cette navigation.

Règles générales des responsabilités :

-La responsabilité de l'Organisateur et de ses partenaires se limite à assurer le bon déroulement du programme. Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'Organisateur ne peut être que contractuelle et explicite. La veille que l'Organisateur

pourrait assurer (ex : vacances radio) doit être considérée par les participants comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils peuvent compter.

-Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager civilement l'Organisateur que s'il en a accepté explicitement la responsabilité, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en est en particulier ainsi des demandes d'aide diverses, voire d'assistance en mer.

-Quelque soient les liens juridiques entre propriétaire(s) du voilier, armateur et chef de bord, seul le chef de bord officiellement indiqué sur la feuille d'engagement est l'interlocuteur responsable vis-à-vis de l'Organisateur.

-Les Skippers participent à la manifestation à leurs risques et périls et sous leur responsabilité à tous les effets. Il appartient à chaque participant de juger, en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques etc....de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ du rallye, de l'arrêter ou de le continuer.

- Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours de navigation, tel que par exemple un avis de coup de vent, constitue un élément parmi d'autres sur lequel le chef de bord peut fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.

- Les propriétaires, armateurs ou chefs de bord sont chacun en ce qui les concerne personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes, à leurs équipiers et aux voiliers, ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Il leur appartient de contracter les assurances nécessaires pour couvrir ces risques et responsabilités. En particulier, chaque skipper est responsable vis-à-vis de l'Organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles pour un montant minimum au moins égal aux conventions internationales en vigueur. Il doit être en mesure de le prouver par une attestation à présenter à l'organisation de la manifestation. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.

-Pendant le rallye, le Règlement International pour Prévenir les abordages en Mer (RIPAM) doit être rigoureusement respecté.

-Il est rappelé aux participants que tout bateau a obligation de porter toute l'assistance possible à tout autre bateau ou personne en péril, lorsqu'il est en position de le faire.

-Tout concurrent qui s'inscrit au Rallye Basque 2017 en accepte tous les règlements et en particulier, accepte de respecter les règles de sécurité édictée ci-dessus.

3 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4 ADMISSIBILITE et INSCRIPTION

4-1 Admissibilité

Le Rallye est ouvert aux bateaux de plus de 8.50m de longueur de coque.

Les bateaux d'une longueur de coque inférieurs pourront par dérogation, être admis après consultation du comité organisateur.

Sont éligibles tous les bateaux classiques dont le plan date d'avant le 30/12/1974 et il sera possible d'avoir des dérogations pour les bateaux dont le plan sera plus récent. Ces bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale (francisation et division 240 pour les bateaux français), armés pour une navigation côtière et équipés d'une VHF fixe de 25W en état de marche.

4-2 Inscription

Documents et informations demandés :

Une copie de l'acte de francisation ou équivalent pour les bateaux étrangers devra être fournie et le nombre de personne à bord précisé au plus tard le 15 juin, afin de permettre l'obtention des autorisations de mouillage.

Une attestation d'assurance en responsabilité civil du bateau, avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

Après cette date pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site du YCC <http://www.yachtclubclassique.com>, avant le 15 juin 2018 en fournissant toutes les informations demandées. Les documents demandés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat de l'YCC.

L'inscription définitive, matérialisée par la fiche d'inscription et le règlement des frais d'inscription devra être confirmée au plus tard le 15 juin 2018.

Samedi 7 juillet 2018 pointage des inscriptions au Turk's Head à St Agnes. Rappel, un concurrent qui ne présente pas tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit.

Le soir à 20h Briefing des Skippers.

5 FRAIS D'INSCRIPTION

Ces frais devront être acquittés avant le 15 Juin 2017, des frais réduits sont prévus pour un paiement anticipé (au plus tard le 31 mai)

L'inscription du bateau comprend les frais de port à St Mary, Newlyn, Helford et Fowey

Spécial Régulations » de l' « international Sailing Fédérations »(ISAF) ; édition 2014-2015. Les directives des RSO reprennent et complètent les exigences nationales en termes d'équipements de sécurité pour une navigation hauturière conformément à la Division 240 modifiée applicable au 1^{ier} mai 2015 : navigation hauturière = à partir de 60 miles d'un abri. Des compléments ou des précisions pourront être éventuellement ajoutés avant le départ du rallye.

La liste des équipements de bord pour les participants devant rejoindre le Rallye a été établie d'après la « Standard Inspection Card » de l'ISAF et adaptée à la spécificité des bateaux classiques.